

# Grand oral

**Pour la première fois cette année les élèves de terminale générale et technologique passeront le Grand oral.**

- Il s'agit d'une épreuve obligatoire d'une durée de 20 minutes, qui s'appuie sur 1 ou 2 enseignement(s) de spécialité suivis par l'élève.
- Le jury est composé de deux professeurs : un enseignant de l'enseignement de spécialité qui sous-tend la question traitée par l'élève, et un enseignant d'une autre discipline ou un professeur documentaliste.
- Elle se déroule en trois temps de 5, 10 et 5 minutes après un temps de préparation de 20 minutes : Pendant 5 minutes l'élève répond à la question choisie par le jury parmi les deux qu'il a préparées pendant l'année. Il échange pendant 10 minutes avec le jury : ce temps permet à l'élève d'approfondir certains aspects de sa présentation et au jury d'évaluer ses compétences argumentatives et sa maîtrise du sujet traité. L'élève présente pendant 5 minutes son projet d'orientation, en lien avec la question qu'il a présentée.
- L'épreuve bénéficie d'un coefficient 10 en voie générale et 14 en voie technologique.

L'oral doit être préparé tout au long de l'année. Les enseignements de spécialité ont vocation à prendre une part importante dans la préparation de l'oral, mais tous les enseignements doivent préparer à la construction des compétences orales et à la préparation de l'épreuve.

**Ressources pour les élèves**

[Comment se passe le Grand oral](#)

[Vidéos Lumni "Les petits tutos du Grand oral"](#)